

Convocation du Conseil Municipal

Messieurs les Conseillers Municipaux se réuniront au lieu ordinaire de leurs séances le cinq juin mil neuf cent trente sept, à seize heures trente.

Ordre du jour

1. Projet d'extension des bâtiments scolaires - Examen des devis.
2. Tramways, modification du régime d'exploitation
3. Ecole de Trentemoult - Réception des travaux.
4. Marché pour goudronnage des chemins vicinaux.
5. Vente de terrain communal au Chêne Creux.
Examen après enquête.
6. Lotissements Lefebvre et Gougenheim
7. Classement de l'avenue de la Sermonière
8. Affaires diverses.

Reçu le 1^{er} juin 1934

Le Maire
Vignais

Séance du 5 juin 1934

Le cinq juin mil neuf cent trente sept à seize heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M^r Vignais, Maire suivant convocation adressée par le Maire.

Étaient présents : M. M^{rs} Gar-Marié, Marchais, Tanguen, Guéris, Herouet, Vignais, Marchéau, Fabrice, Lefort, Barreau, Jeuneau, Landrian, Gouhier, Chauvelon, Baumont, Peignon, Girard, Boutin, Massieu, Charrian, Clouet, Olive, Charlot.

Absents et excusés - M. M^{rs} Turpin, Sorin, Ordrouneau et Gerdrouneau.

Le procès-verbal de la dernière séance, dont il est

donnée lecture est adoptée sans observations.
 M^r Guerin, qui accepte, est nommé secrétaire
 de séance.

Projet d'extension des bâtiments scolaires, Examen et approbation des plans
 et devis.

M^r le Maire soumet au Conseil municipal
 les plans et devis établis en vue de l'extension des différentes
 écoles communales.

Les devis s'élèvent à :

| | |
|----------------------------------------|----------------------|
| 1 : Ecole de garçons de Port-Rousseau, | 95 834. ^f |
| 2 : Ecole de filles de Port-Rousseau, | 195 975.26 |
| 3 : Ecole des garçons de Rezé, | 118 574.68 |
| 4 : Ecole des filles de Rezé, | 137 606.35 |
| 5 : Ecole des filles de Ragon, | 80 884. |
| | 628 874.29 |

soit au total à

Il y a lieu d'ajouter la dépense prévue pour l'achat
 du terrain destiné à l'école des filles de Port-Rousseau
 soit environ 4800 francs.

Le Conseil municipal, après examen des plans et
 devis, et en avoir délibéré,

Approuve les dits plans et devis, demande à
 M^r le Préfet l'autorisation de mettre les travaux en
 adjudication; demande la subvention de l'Etat et
 s'engage à couvrir la dépense au moyen d'un emprunt.

Le Conseil municipal prend également l'engage-
 ment d'inscrire au budget, pendant une période de
 trente ans, au nombre des dépenses obligatoires un
 crédit pour l'entretien des immeubles construits, égal à
 1% au moins du montant de la dépense par laquelle
 la subvention de l'Etat aura été calculée.

Ecole de Trentemoult. Réception des travaux.

Le conseil municipal adopte les conclusions de
 la Commission des Finances sur la réception provisoire
 des travaux de Trentemoult, en ce qui concerne les travaux
 terminés, et accepte ces travaux.

Il décide de s'adresser à l'entrepreneur de peinture
 une réclamation énergique au sujet du retard injustifiable

apporté aux travaux.

Tramways. Modification du régime d'exploitation.

M^r le Maire donne lecture au Conseil Municipal du rapport présenté au Conseil Général par M. de Kérillis à la séance du 21 avril 1937.

Le rapport conclut à l'abandon de la concession de la ligne par le Département et à son transfert à la Commune de Rezé. Le Département accepte ce transfert, et il reste à obtenir celui de la Cie des Tramways et celui de la Commune.

Il est à remarquer que le principal motif de la décision du Conseil Général est qu'il est difficile au Département d'exercer efficacement son droit de contrôle sur l'exploitation de la ligne. On peut donc en conclure a fortiori que la Commune, qui n'était pas partie à l'acte de concession ne possédait en droit et en fait aucun droit de contrôle sur l'exploitation. Cette situation était tout à fait anormale et le nouveau régime devra, avant tout, y mettre fin. Un système de contrôle des recettes de la ligne devra être institué et mis en œuvre par l'Administration municipale.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

1° de demander que la Commune de Rezé soit substituée au Département comme concessionnaire de la ligne de Port-Rousseau aux Trois-Moulins;

2° de charger M^r le Maire d'étudier, de concert avec le Service du Contrôle des voies ferrées d'intérêt local la mise en vigueur d'un système de contrôle efficace des recettes et des dépenses de la ligne;

3° au cas où l'accord sur ces bases ne pourrait se faire entre les parties en cause, de demander la résiliation du contrat de concession dans les conditions prévues par le décret loi du 30 octobre 1935.

Marchés de gondronnage.

Le Conseil Municipal après avoir entendu les explications de M^r le Maire et en avoir délibéré, accepte les conclusions de M^r l'Ingénieur du Service Vicinal relatif.

au goudronnage des chemins vicinaux n° 8, 5 et 14.

La dépense totale s'élèvera à :

| | |
|-------------------------------|---------------------|
| Achat de 16 tonnes de goudron | 6 560 ⁰⁰ |
| Réparations | 3 931. 20 |
| à valoir pour imprévu | 508. 80 |
| soit au total | <u>11 000.</u> |

qui seront payés au moyen des crédits ci-après :

| | |
|---------------------|----------------|
| Budget 1937 art. 76 | 5 500 |
| - art. 136 | 4 441. 08 |
| - art. 78 | 1 058. 92 |
| Total | <u>11 000.</u> |

Aliénation de terrain communal au Chêne-Creux.

M^r le Maire soumet au Conseil municipal le dossier d'enquête ordonné par arrêté préfectoral du 10 mars 1937 sur un projet d'aliénation d'un terrain communal au Chêne-Creux.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des pièces de l'enquête,

Vu le rapport du Commissaire enquêteur, estimant que la protestation de M. et Mrs Raffin et Bazin contre l'aliénation projetée ne s'appuie sur aucun argument sérieux,

Maintient sa décision du 6 juillet 1936 et demande à M^r le Préfet d'autoriser la vente de terrain en question.

Demands de bourses d'Etat.

Le Conseil municipal donne son avis favorable aux demandes de bourses d'Etat présentées :

1^o par M^r Sepean pour son fils Guy, à l'École professionnelle Livet, à Nantes

2^o par M^r Roux pour son fils Georges, à l'École Nationale d'Arts et Métiers à Angers.

Projet de lotissement Lefebvre, rue de l'Industrie.

M^r le Maire communique au Conseil municipal le projet de lotissement d'un terrain situé rue de l'Industrie, appartenant à M^r Lefebvre et présenté par M^r

Chedorge, expert-geometre. Ce terrain est destine exclusivement à des jardins.
Le Conseil municipal, après en avoir delibere,
considerant que l'accès de deux des lots de dit terrain
est constitue par un passage de deux metres de largeur seule-
ment; que cette largeur est insuffisante pour une desserte
normale,

donne un avis defavorable au dit projet et de-
mande au lotisseur d'envisager la creation d'une voie normale
pour la desserte de tous les lots.

Projet de lotissement de Chouzy, à la Morinière.

M^r le Maire soumet au Conseil le projet de lotisse-
ment de la propriété de Chouzy à la Morinière. Ce lotisse-
ment, d'après le cahier des charges devant être exclusi-
vement reserve à l'établissement de jardins. Mais par une
lettre du 14 mai 1937 le lotisseur a demande que le
projet soit compris comme un lotissement ordinaire. Il
s'engage à construire un puits commun à tous les acheteurs
de lots, en participant à la même construction de ce puits
pour une somme de 2500*, ou à affecter cette même
somme au branchement éventuel sur la canalisation d'eau de
la Commune.

Le Conseil municipal, après en avoir delibere; donne
un avis favorable au dit lotissement, sous reserve de la
modification du cahier des charges en consequence du change-
ment d'affectation du terrain, et de la réalisation de
l'adduction en eau potable.

Classement de l'avenue de la Sermonière.

M^r le Maire donne lecture au Conseil Municipal
d'un rapport de M^r le Mayor communal relatif au projet
de classement de l'avenue de la Sermonière dans la voirie
urbaine.

Le Conseil municipal, après en avoir delibere;
considerant que la voie en question presente un intérêt genéral
et qu'elle est en bon état de viabilité; donne un avis favorable
à son classement dans la voirie urbaine.

Décide qu'au cas où le classement serait prononcé
le syndicat des propriétaires de la voie seraient tenus de reconstruire

34
16.6.37

3 ex
17-6-37

entièrement les fossés, et à leur frais.

Demande de permis d'incorporation.

304
17-6-37 x

Le Conseil donne un avis favorable à la demande présentée par M^r Lannou etudr. Jean Félix, né le 25 septembre 1917 à Nantes, en vertu de l'art. 23 de la loi du 31 mars 1928.

Tarif des droits de place et de stationnement.

304
17-6-37 x

Le Conseil municipal décide de modifier ainsi qu'il suit sa décision relative au tarif à appliquer aux voitures automobiles à taximètre : les conducteurs de taxis payeront un droit de stationnement de 1^{er} par voiture et par jour.

La décision prise en la séance du 9 janvier 1937 est modifiée en conséquence.

Lettre du garde champêtre Guignie.

M^r le Maire donne connaissance au Conseil d'une lettre adressée par le garde champêtre au sujet :

- 1° de son congé annuel et de celui de sa femme
- 2° de la suppression de la cabine téléphonique
- 3° de son armement.

Le Conseil municipal fait droit à cette demande en ce qui concerne le congé.

La suppression de la cabine téléphonique est décidée en principe depuis longtemps et l'Administration des Postes sera priée d'écarter ses promesses.

La question de l'arme destinée au garde champêtre va être mise à l'étude. La création d'une troisième poste de garde sera envisagée

Curage du ruisseau de la Gaguère.

304
17-6-37 x

M^r le Maire donne connaissance d'une lettre de M^r l'Ingénieur des Ports et Chaussées faisant connaître que le Conseil municipal de la Commune de Bouguenais a demandé le curage du ruisseau de la Gaguère en 1937, et sollicitant l'avis du Conseil municipal de Rezis sur cette question.

Le Conseil décide de ne pas demander le curage

de ruisseler, le lit actuel étant très suffisant pour l'écoulement des eaux.

Demande de l'Association départementale des Lois Ribot et Doucheux.

La demande de subvention présentée par cette association est repoussée.

Un siège de répartiteur pourra être réservé à un représentant de cette association, lors du renouvellement des mandats de répartiteurs.

Établissement d'une boîte aux lettres au Chêne Gala

Le Conseil donne un avis favorable à la pose d'une nouvelle boîte aux lettres au carrefour du Chêne Gala et demande à l'Administration des Postes d'en réaliser l'installation dans le plus bref délai possible.

La dépense à supporter par la Commune sera prélevée au budget additionnel de 1937.

Acquisition de terrain par voie d'alignement.

D'un arrêté d'alignement rendu le 10 avril 1937 il résulte que M^r Guibert François, demeurant 50 bis rue de l'Industrie, cède à la Commune une parcelle de terrain située chemin du Petit-Choisy, d'une contenance de 23^m 48^{dm} ; le prix de ce terrain peut être équitablement fixé à 15^{fr} le m², soit au total 352^{fr} 40.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, demande à M^r le Préfet d'autoriser l'acquisition au prix fixé ci-dessus, avec dispense de purge des hypothèques.

La dépense sera prélevée sur le crédit prévu à l'article 104 du budget de 1937.

Suppression de la Cabine téléphonique publique à la Mairie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, considérant que les besoins actuels du service ne permettent plus de loger la Cabine publique par téléphonique dans la Mairie ni de faire assurer la gerance de cette cabine par un employé municipal ;

décide de ne plus assurer cette gerance à partir du 1^{er} juillet 1937 et demande à l'Administration des Postes

de procéder, pour cette date, à l'enlèvement de la cabine.

Création de terrains de sports. Champ de Foire de Pagon.

M^r le Maire met le Conseil au courant des demandes qui lui ont été reçues de plusieurs sociétés sportives relativement à la création de terrains de sports.

Il explique que la solution idéale consisterait à créer un stade complet, avec des installations modernes. Malheureusement les ressources actuelles de la Commune ne permettant pas d'engager la dépense considérable que nécessite la construction d'un pareil stade, il conviendrait de s'en tenir à des solutions immédiatement réalisables.

Une discussion s'engage sur la possibilité d'utiliser les deux champs de foire de Pagon et Port-Rousseau. Le Champ de foire de Port-Rousseau ne peut guère être amélioré, faute d'espace et pourra être utilisé dans les conditions actuelles, en attendant mieux.

Le Champ de foire de Pagon est susceptible d'être agrandi et aménagé convenablement, et la question va être mise à l'étude.

L'aménagement du champ de foire en terrain de sport n'empêcherait d'ailleurs nullement la tenue éventuelle des foires et fêtes publiques sur l'emplacement en question.

Le Conseil Municipal se réunit alors en séance secrète pour examen des diverses demandes d'assistance.

Assistance aux vieillards, infirmes et incurables.

1. Le Quimeneur Donatien, 66 ans, rue Alsace Lorraine n° 15, non proposé;
2. Plantier Glic, 57 ans, à la Traisinière non proposé;
3. Geloux Pierre, V^e Babouneau, 65 ans à la Basse-Lande, proposée pour 80⁺;
4. Neveu Alexis, 56 ans rue Ghiers prolongé, proposé pour 80⁺;
5. Blanchard Stéphanie, épouse Guillois, 54 ans, au Champ-de-foire, proposée pour 50⁺;

304
 22-5-37

6. Forget Melina, V^oe Malidain, 18 ans, à
Bentenault, proposée pour 30^f ;
7. Cheire Georgette, 24 ans au Bas-Laudreau
proposée pour 40^f ;
8. Durand Joseph, dit Cadet, 71 ans à la Croix-
Medard, proposé pour 50^f ;
9. Simon Celine, épouse Durand, 70 ans à
la Croix Medard, proposée pour 50^f ;

Demande d'augmentation

1. Le Borgne Marie, 70^e g^o g^o hel, 81 ans, à la Ter-
monière, proposé pour le complément d'allocation

Assistance aux femmes en couches

1. M^{me} Becheux Marguerite, rue Eliers 45, 4^e
enfant, proposée ;
2. M^{me} Gambou nee Curion Marie, à la Brosse,
4^e enfant, proposée ;
3. M^{me} Pontier, nee Villeris Anna, rue du Pinier,
3^e enfant, proposée ;
4. M^{me} Blandin, nee Legris Louise, à la Galotière
4^e enfant, proposée ;
5. M^{me} Figureau, nee Ortais Léontine à la
Petite Lande, proposée ;
6. M^{me} Fauchet, nee Beaudoin à la Chaussée, 5^e
enfant, proposée ;
7. M^{me} Corniaux, nee Buet Cécilienne, aux Char-
pelles, 4^e enfant proposée ;
8. M^{me} Bertho, nee Giffame, à la Basse Lande
3^e enfant, proposée ;
9. M^{me} Sauvaget, nee Gantret Gabrielle à la
Basse Lande, 3^e enfant, proposée ;
10. M^{elle} Gravoille Elie, à la Grand-Théie, 1^{er} enfant
proposé ;
11. M^{me} Chagnon, nee Lemerle Marie à la
Termonière, 2^e enfant, non proposée.

Assistance médicale gratuite. Non assurés sociaux

1. M^{me} Roguant Julia, à Northouse, proposée ;
2. M^{me} Boju alexandrine, femme soulas, proposée ;

3. M^{lle} Gravoille Elise, professeur;
 4. M^r Chêne Alphonse, professeur;
 5. M^{me} Kerneux Marie, née V^o Le Minour, professeur;
 6. M^{me} Gambou, née Carion, à la Motte, professeur.
 7. M^{me} Fourage, à la Cocotière, professeur;
- Assurés sociaux.
1. Jouin Michel, Haute-Île, professeur;
 2. Markinean Gisèle, Grand-Clos, professeur;
 3. Moreau François, aux Naudières, professeur;
 4. Jouneau Roger, à Northouse, professeur;
 5. Brineau Jean Marie, rue D'Alouze, professeur;
 6. Coussis Marie, épouse Dutertre, tenue Gaudin-chaud, professeur.

7 Dauterri
Ferdinand Jandier
Sandy Joseph
Jomant
Mareau
Bartolary
Chassier
Hammont
Marchitain
Mabrie
Mervault
Miquin

Convocation du Conseil Municipal

Messieurs les Conseillers Municipaux se réuniront au lieu ordinaire de leurs séances le quatorze août mil neuf cent trente sept à neuf heures.

— Ordre du jour —

- 1° Budgets additionnels de 1937;
- 2° Comptes et budgets du Bureau de Bienfaisance - Avis du Conseil;
- 3° Conversion d'emprunt;
- 4° Taxe vicinale;
- 5° Demande d'acquisition de terrain;
- 6° Lotissements: avis à donner;
- 7° Affaires diverses